

Avenant suite à une promotion

Par Samya Trabelsi, le 25/11/2018 à 16:54

Bonjour à tous

Je travaille pour la même societe depuis bientot 7 ans. J'ai ete embauchée comme vendeuse, mais à vrai dire depuis exactement 3 ans, j'effectue des taches de responsable.

D'ailleurs ma hierachie me demande d'effectuer des taches de Responsable (formation des nouveaux vendeurs, organisation planning, gestion point de vente etc..) Depuis quelques mois, l'un des deux directeurs de la boutique est parti en retraite, je me suis retrouvée donc à tout gérer. Le second directeur se fait vieux et ne fait plus grand chose.

La charge de travail devient consequente et ma hierarchie ne m'a ni augmenté ni fait un avenant, au contraire, ils profitent et me demandent donc de tout gerer (j'ai beaucoup de preuves surtout emails en ma posession qui prouvent que je gère tout, surtout j'ai à ma charge des stagiaires et des conventions de stages qui prouvent que je suis 'la reponsable'.

Ayant eu marre de cette situation j'ai ecris un mail à ma hierarchie, demandant donc une promotion en interne et j'ai donc évoque les tâches qu'on n'arrete pas de me confier. Aucun retour par mail mais au telephone (ils souhaitent y reflechir....) tout en continuant à me demander de tout gérer.

On m'informe il y a 1 mois qu'on m'accorde le poste, mais avec une periode d'essai de 8 mois sans etre promue cadre une augmentation de 300 BRUT

(Je ne comprends pas pourquoi une période d'essai de 8 mois sachant que le poste je l'occupe déjà depuis 3 ans, j'ai l'impression qu'ils ont un réel problème avec les femmes) 300 BRUT pour des taches déjà faites, or, mes collègues touchent plus que moi avec des avantages qu'ils ne mentionnent pas dans l'avenant.

l'avenant qui m'a ete envoye par mail contient un paragraphe je cite " Madame XX n'a jamais effectué des taches de responsable au sein de la boutique xx ce sera donc la premiere fois qu'elle sera en charge de missions de ce genre (formation personnel etc)

Les taches de Mme X actuellement sont mentionnées en Annexe 1 (II y a 4 taches dune vendeuse debutante)

Ensuite ils parlent des taches que je devrais donc effectuer à savoir ;

"Madame X occupera les taches suivantes citées en Annexe 2 (gestion du personnel etc..) ce sont des taches que j'occupe[smile33]

Je trouve ça decevant, surtout qu'en parlant avec mon collegue qui est actuellement a la

retraire il touchait beaucoup plus, et surtout avec des avantages.

Je ne veux pas signer cet avenant qui pour moi est un piege, c'est une maniere pour eux de se proteger du mail que j'ai envoye, où, effectivement, je parlais des tâches qui me donnent.

Quel est mon recours? Ecrire encore une fois un autre email pour refuter le contrat qui m'a ete rédigé?

J'apprecie votre aide et vos conseils.

Samya

Par P.M., le 25/11/2018 à 18:03

Bonjour,

Vous pourriez de toute façon refuser de signer l'avenant qui par ailleurs ne peut pas en tout état de cause comporter une nouvelle période d'essai mais une période probatoire qui, si elle n'est pas concluante vous ferait revenir à la situation précédente...

L'employeur en agissant ainsi veut se préserver d'une demande de votre part de régularisation rétroactive sue 3 ans...

Vous pourriez préférer la lettre recommandée avec AR au mail et indiquer à l'employeur que si aucune solution amiable de bonne foi ne peut être trouvée, vous seriez contrainte de porter l'affaire devant le Conseil de Prud'Hommes puisque vous avez les éléments suffisants pour prouver que vous occupez déjà les fonctions de responsable et que vous demandez donc que cela vous soit reconnu avec le salaire et les avantages correspondants...

Par Samya Trabelsi, le 25/11/2018 à 18:22

Merci pour votre retour rapide et efficace. C'est une entreprise familiale et qui agit ainsi avec les 30 salariés. Ils ne communiquent jamais par email, et préfèrent donc le téléphone ou le face à face (qui leur donne du pouvoir pour effectivement dire ce qu'ils souhaitent sans preuve).

J'ai simplement une question, mon collègue qui est parti à la retraite m'a montré son bulletin de paie et les avantages, dois-je citer le salaire que je souhaite et les avantages qu'il perçoit (donc le citer lui)?

Je cherche à écrire une Lettre cordiale et sans menaces. De ce que j'ai entendu, je serais la première salarié à communiquer par Email ce qui commence á les agacer.

Je pense que c'est l'avocat qui a du rédiger mon avenant pour ce dédouaner.

Pensez-vous que je dois refuser de le signer? et demander un avenant plus concret.

Merci pour votre temps.

Samya	
-------	--

Par **P.M.**, le **25/11/2018** à **18:56**

Il vaudrait mieux déjà vous référer aux salaires de la Convention Collective applicable car pour contrer le principe jurisprudentiel "à travail égal, salaire égal" l'employeur, en plus d'invoquer le fait que votre collègue ne fait plus partie de l'entreprise, il pourrait avancer des éléments objectifs liés à l'expérience, à la période de recrutement ou autres... Si vous signez l'avenant vous ratifiez ce qu'il contient et reconnaissez ses dispositions y compris que vous n'avez jamais occupé jusqu'à présent ces fonctions sauf qu'il ne peut pas vous être imposer une nouvelle période d'essai ce qui est illégal mais qu'il s'agit d'une période probatoire...

Vous pourriez de votre côté vous faire conseiller sans que l'employeur soit au courant...